

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 15 Octobre 2019

L'an deux mille dix neuf, le quinze octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Vendredi 20 septembre 2019
Secrétaire de séance : Monsieur CASABONNE Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de votants : 25



Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BALDAN Patrick, M. BAUCOU Jean, M. BOURGUET Jacques, M. FRANÇAIS Hubert, M. LANSALOT-MATRAS Francis, M. LARCO Jean-Claude, M. PUHARRE Michel, M. ABADIE Jean-Paul, M. BERNOS André, M. CASABONNE Pierre, M. CONTOU-CARRERE Michel, M. DEVALS Gérard, Mme GARCES Cathy, Mme GAUCHER Michelle, M. HOEPFFNER Michel, M. LABARTHE André, M. LAURONCE Michel, M. MAUDOU Sylvain, M. OLYMPIE Jean-Yves, M. TEULADE Alain, M. LEMBEYE Pascal

Suppléants :

M. SEGUIN Marc	suppléant de	M. SUSBIELLES Philippe
M. LOUSTAU Didier	suppléant de	M. CONGUES Christophe
M. SARASOLA Jean	suppléant de	M. NAVAILLES Michel

Pouvoirs :

Excusés/absents :

Mme BONNEFON Catherine, Mme LASSALLE Marie-France, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. CASTILLON Henri, M. GASTOU Jean, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. MARQUEZE Jacques, M. MIRANDE David, Mme MIRANDE Martine, M. PATIE Frédéric, M. LASSERRE BISCONTE Albert

Délibération N°3-15.10.19 – Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

M. FRANCAIS présente le rapport n°3.

Le Président informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre depuis plusieurs années la possibilité aux collectivités de télétransmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Il comporte un module « ACTES Budgétaires » qui permet depuis le 1er janvier 2012 de dématérialiser les documents budgétaires (budgets primitifs, budgets supplémentaires, budgets annexes, comptes administratifs) au moyen du logiciel TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) mis à la disposition des collectivités par les éditeurs de progiciels financiers homologués par la Direction Générale des Collectivités locales.

Le conseil départemental, l'agence publique de gestion locale et l'agence départementale du Numérique se sont associés pour mettre à disposition de toutes les collectivités locales du département des Pyrénées-Atlantiques des services d'administration électronique par le biais de la

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

plateforme www.eadministration64.fr. D'accès gratuit, cet outil offre deux espaces de dématérialisation : l'espace des marchés publics et celui du contrôle de légalité grâce au dispositif ACTES.

Le Président propose au Comité syndical de délibérer en faveur du dispositif de télétransmission et de choisir d'adhérer à la plate forme www.eadministration64.fr.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.
- **DECIDE** de recourir à la télétransmission des actes administratifs et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire
- **AUTORISE** le président à signer la convention de télétransmission avec le Préfet

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 15 octobre 2019

